

Arrêté du 10 décembre 1948 relatif à l'avis indiquant les dangers de l'intoxication par le bromure de méthyle, à afficher dans les établissements dont le personnel est exposé à cette intoxication.

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 15/12/1948

Juridiction / Nature ARRETE

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000252999>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] DANGERS L'intoxication par le bromure de méthyle se manifeste par des troubles nerveux extrêmement graves qui peuvent entraîner la mort. [...]

[...]Le ministre du travail et de la sécurité sociale, Vu l'article 1er du décret n° 48-1895 du 10 décembre[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 1er du décret n° 48-1895 du 10 décembre 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé à l'intoxication par le bromure de méthyle ;

Vu l'avis de la commission d'hygiène industrielle ;

Sur le rapport du directeur du travail,

RÉFÉRENCE

ARRETE du 15 décembre 1948, « Arrêté du 10 décembre 1948 relatif à l'avis indiquant les dangers de l'intoxication par le bromure de méthyle, à afficher dans les établissements dont le personnel est exposé à cette intoxication. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000252999> (consulté le 30 août 2026).